

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 33

**DELIBERATION N°52-2015 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ET
D'ATTESTATIONS SUR LE PARC IMMOBILIER**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de diagnostics immobiliers et d'attestations sur le parc immobilier. La mutualisation pouvant permettre d'effectuer plus efficacement des opérations de mise en concurrence et d'obtenir de meilleurs prix, il a été proposé à l'ensemble des communes d'Arc Sud Bretagne de se joindre à cette consultation.

Les Communes de Marzan et Nivillac ont souhaité bénéficier de ce marché.

Cette mutualisation s'opérera par la constitution d'un groupement de commandes, constitué pour une durée illimitée. Le retrait des Communes de Marzan et Nivillac est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante. La Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur à laquelle seront invités un représentant de chaque collectivité de chaque membre.

Ce nouveau marché est un marché à bons de commandes passé en procédure adaptée ouverte, et conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois. Il repose sur des prix unitaires. Il n'est pas alloti.

La Commission technique, réunie le 19 mars 2015, a jugé les offres des différents candidats et récapitulées en annexe, en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Au vu de ces différents éléments, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** la société EQUANTEC,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché et l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 02/04/15

Le Président,

